

St-Gall, le 04.12.2025

Information – Cartes diplomatiques SOCAR / OFDF

Madame, Monsieur,

Depuis le 01.12.2025, le SOCAR Card Center figure officiellement sur le site de l'OFDF comme fournisseur de cartes diplomatiques. Nous souhaitons vous informer ci-dessous sur l'ensemble du processus ainsi que sur les conditions de demande et d'utilisation des cartes.

1. Demande

Les formulaires de demande de cartes diplomatiques sont d'ores et déjà disponibles en téléchargement—sur notre site SOCAR Card (<https://www.socarcard-online.ch/site/cardrequest>) ainsi que sur le site de l'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières (OFDF).

Deux types de demandes sont disponibles :

- **Véhicule de service diplomatique**
- **Véhicule privé diplomatique**

2. Contrôle d'éligibilité par la Confédération suisse

À réception de votre demande, le processus spécial de vérification diplomatique est automatiquement déclenché. L'infrastructure de contrôle de la Confédération devrait être opérationnelle **à partir du 05.01.2026**.

Remarque:

Vous pouvez déjà déposer votre demande en décembre, mais la vérification fédérale n'aura lieu qu'à partir du 05.01.2026.

3. Durée de validité

Carte permanente : 3 ans

Carte temporaire : 3 mois

Les cartes sont valables jusqu'à la date d'expiration indiquée.

4. Conditions et facturation

Les cartes diplomatiques sont gratuites et aucun supplément n'est appliqué aux transactions. La facturation s'effectue en CHF avec un délai de paiement de 15 jours. Le paiement par e-facture ou par prélèvement bancaire (compte suisse) est possible.

Pour toute question relative aux conditions, veuillez consulter nos dispositions ou contacter notre service clientèle.

5. Restrictions

Limites de carburant :

- 90 litres par jour
- 500 litres par mois

Produit

Seul le produit défini dans la demande peut être retiré.

Besoin supplémentaire de carburant :

En cas de besoin supérieur aux limites fédérales, des cartes SOCAR standard supplémentaires peuvent être demandées. Cependant, aucune restitution fiscale ne pourra être accordée pour ces volumes.

6. Régime fiscal

La TVA n'est pas facturée tant que les retraits restent dans les limites autorisées.

Les demandes de remboursement de la taxe sur les huiles minérales sont déposées trimestriellement auprès de la Confédération. Une fois approuvés, les montants sont remboursés aux titulaires des cartes.

7. Restitution de la carte

En cas de perte du statut diplomatique, la carte doit être restituée immédiatement. Une désinscription écrite ou téléphonique est également possible.

L'OFDF effectue des contrôles aléatoires et peut faire annuler des cartes.

8. Contact

SOCAR Card Center

E-Mail : info@socarcard.ch

Téléphone : 071 220 84 84

Nous vous remercions de votre intérêt et vous accompagnons durant toute la procédure de demande.